



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada



FAFIA-AFAI

Feminist Alliance for
International Action

L'Alliance féministe pour
l'Action internationale



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.



**Chair in
Indigenous
Governance**

RYERSON UNIVERSITY



LES REPRÉSENTANTES DES FEMMES DES PREMIÈRES NATIONS EXIGENT LA FIN DE LA DISCRIMINATION BASÉE SUR LE SEXE DANS LA LOI SUR LES INDIENS AVANT LES ÉLECTIONS

Ottawa, le 9 avril 2019 - "La discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens doit être éliminée avant le déclenchement des élections", a déclaré Sharon McIvor, qui a déposé avec succès une pétition auprès du Comité des droits de l'homme des Nations Unies, dans laquelle elle conteste cette discrimination. "Les femmes des Premières Nations et leurs descendants n'ont toujours pas le même droit au statut d'Indien et à la transmission du statut que leurs homologues masculins. Je n'ai pas le même statut d'Indien que mon frère, et c'est uniquement parce que je suis une femme. Cette discrimination est une honte pour le Canada et le gouvernement du Canada sait qu'elle doit cesser. "

Sharon McIvor, professeure, Pamela Palmater, et Jeannette Corbiere Lavell, défenseuses des droits des peuples autochtones, se sont jointes à Francyne Joe, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), Dawn Lavell Harvard, présidente de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (ONWA) et Viviane Michel, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec (FAQ) et avec la sénatrice Lillian Dyck, demandent au gouvernement de mettre fin à cette discrimination avant les élections. Elles ont également publié une lettre ouverte au premier ministre Trudeau et aux ministres Bennett, Lametti et Monsef, signée par plus de 600 organisations et individus, appelant à la fin de la discrimination.

À cause de l'insistance du Sénat du Canada, le dernier amendement à la Loi sur les Indiens, le projet de loi S-3, comprend des dispositions qui élimineraient la discrimination fondée sur le genre, mais ces dispositions ne sont pas en vigueur. Elles peuvent être mises en vigueur par décret, c'est-à-dire par décision du Cabinet, qui se réunit tous les mardis. « Nous demandons au gouvernement du Canada de le faire, maintenant, avant les élections », a déclaré la sénatrice Lillian Dyck. « Le Sénat du Canada appuie unanimement cette initiative. La discrimination doit cesser. »

Francyne Joe, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, a déclaré: « Les femmes des Premières Nations ont attendu et attendu que ce soit notre tour, que nos vies et nos préoccupations soient suffisamment importantes pour attirer l'attention du gouvernement. Le gouvernement doit montrer sa préoccupation pour nous, surtout avant les élections. Arrêtez notre traitement en tant qu'êtres humains de seconde classe, laissez-nous être égaux en droit ».



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada



FAFIA-AFAI

Feminist Alliance for
International Action

L'Alliance féministe pour
l'Action internationale



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.



Chair in
Indigenous
Governance

RYERSON UNIVERSITY



« Nous voulons la mise en œuvre immédiate de la décision du Comité des droits de l'homme des Nations Unies sur la pétition de Sharon McIvor », a déclaré Mme Pamela Palmater. « Le 11 janvier 2019, le Comité des Nations Unies a déclaré que la discrimination fondée sur le genre dans la Loi sur les Indiens violait les droits des femmes des Premières Nations à une protection égale de la loi et à la jouissance égale de la culture autochtone. Ces droits sont garantis par le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* », a déclaré la Dr Palmater. « Ils sont également garantis par la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA). Nous rappelons les paroles du premier ministre Trudeau à l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2017, qui a déclaré que "le monde s'attend à ce que le Canada respecte scrupuleusement les normes internationales en matière de droits de la personne, y compris la DNUDPA". C'est ce que les femmes des Premières nations attendent du premier ministre Trudeau maintenant. »

Cette discrimination fondée sur le sexe a causé un préjudice terrible aux femmes des Premières Nations, à leurs enfants et à leurs communautés au cours des décennies, a déclaré Dawn Lavell Harvard. « Parce que ma mère, Jeannette Corbiere Lavell, a perdu son statut d'Indien en mariant une personne n'ayant pas le statut, j'ai observé ces dommages à travers ma propre vie. Des femmes ont été chassées de leurs communautés, de leurs lieux, de leurs langues et de leurs cultures et les familles sont déchirées. Les femmes sont considérées comme des parents moins importants, incapables de transmettre leur statut de la même manière que les hommes et qualifiées de traîtres lorsqu'elles marient quelqu'un n'ayant pas le statut d'Indien. Les communautés elles-mêmes sont obligées de discriminer leur propre peuple car elles ne reçoivent que du soutien financier pour leurs membres ayant le statut. Il est certainement temps de commencer à réparer ce préjudice. Cela ne peut commencer que par le fait de donner enfin aux femmes des Premières Nations le même statut que leurs homologues masculins. »

Bientôt, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées publiera son rapport, a déclaré Viviane Michel. « Le gouvernement du Canada doit réagir rapidement à ce rapport pour nous montrer que les femmes autochtones ne sont ni de seconde classe, ni jetables, et pour montrer qu'il comprend que le fait de traiter les femmes autochtones comme des êtres humains de moindre importance a d'importantes répercussions légales. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont constaté, dans leurs enquêtes sur les meurtres et les disparitions au Canada, que la discrimination fondée sur le sexe, présente dans la Loi sur les Indiens, était l'une des causes fondamentales de la violence. Le gouvernement du Canada se doit d'agir immédiatement pour répondre à la crise des meurtres et des disparitions des femmes en éliminant la discrimination de la Loi sur les Indiens. »



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada



FAFIA-AFAI

Feminist Alliance for
International Action

L'Alliance Féministe pour
l'Action Internationale



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.



**Chair in
Indigenous
Governance**

RYERSON UNIVERSITY



Je lutte contre cette discrimination sexuelle depuis cinquante ans, a déclaré Jeannette Corbiere Lavell. « Avant de rejoindre mes ancêtres, je crois que je devrais avoir un statut Indien égal à celui des hommes autochtones. Je défends la justice pour les femmes des Premières Nations maintenant ».

- 30 -

Informations de contact:

AFAI: Shelagh Day, shelagh.day@gmail.com; 604-872-0750

Sharon McIvor: bearclaw@shaw.ca, 250-378-7479

Pamela Palmater: palmater@politics.ryerson.ca, 905-903-5563

AFAC: Lucy Juneau, – Directrice des communications, ljuneau@nwac.ca, 343-997-3756

FAQ: Miriam Fillion – Responsable des communications, communication@faq-qnw.org, 819-460-5552

ONWA: Andre Morriseau, Directeur des communications, amorrisseau@onwa.ca, 647-970-7661

Jeannette Corbiere Lavell: lavelljeannette@gmail.com

Sénatrice Lillian Dyck: Nicholas1.Salahor@sen.parl.gc.ca, 613-995-4318 (bureau) 613-761-0600 (cell)

Pour plus d'informations, consultez: <http://fafia-afai.org/fr/campagne-de-solidarite/>